

Gouvernement du Québec

Décret 170-97, 12 février 1997

CONCERNANT la composition de la délégation québécoise à la 71^e réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), Toronto, Ontario, les 17 et 18 février 1997

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle interprovinciale ou fédérale-provinciale doit être constituée par le gouvernement;

ATTENDU QUE se tiendra à Toronto, Ontario, les 17 et 18 février 1997, la 71^e réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada);

ATTENDU QUE l'objet de cette rencontre intéresse le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu de ce fait pour lui de participer à cette réunion;

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition de la ministre de l'Éducation et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE la ministre de l'Éducation dirige la délégation québécoise à la réunion qui se tiendra à Toronto, Ontario, les 17 et 18 février 1997;

QUE la délégation soit composée, outre la ministre de l'Éducation, de:

— madame Pauline Champoux-Lesage, sous-ministre, ministère de l'Éducation;

— madame Christiane Miville-Deschênes, attachée de presse, cabinet de la ministre de l'Éducation;

— monsieur Pierre Brodeur, coordonnateur aux relations extérieures, ministère de l'Éducation;

— monsieur Paul Vécès, conseiller, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

— madame Diane Simpson, conseillère, coordination aux relations extérieures, ministère de l'Éducation;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

27191

Gouvernement du Québec

Décret 171-97, 12 février 1997

CONCERNANT la requête de la Corporation Stone-Consolidated relativement à l'approbation des plans et devis d'un barrage

ATTENDU QUE la Corporation Stone-Consolidated soumet pour approbation les plans et devis d'un barrage dont elle projette de reconstruire l'évacuateur de crue pour en augmenter la capacité d'évacuation et la fiabilité de fonctionnement ainsi que pour assurer l'approvisionnement en eau de son usine de La Baie;

ATTENDU QUE ce barrage est situé sur la rivière Ha! Ha!, dans la municipalité de Ferland-et-Boileau, municipalité régionale de comté Le Fjord-du-Saguenay;

ATTENDU QUE la Corporation Stone-Consolidated loue déjà par bail les terres du domaine public occupées par l'ouvrage affectées par son refoulement;

ATTENDU QUE les documents faisant l'objet de la présente demande d'approbation sont les suivants:

1. Un plan intitulé «Digue ouest — Dépôts et carrière — Plan de localisation», portant le numéro 011651-041D1-021-00-0-SS-0, révision «00» daté du 12 septembre 1996, signé et scellé par D.A.B. Rattue, ingénieur;

2. Un plan intitulé «Évacuateur de crues — Démolition et injection — Coupes», portant le numéro 011651-042D1-010-00-0-SS-0, révision «01» daté du 27 janvier 1997, signé et scellé par Robert St-Louis, ingénieur;

3. Un plan intitulé «Déversoir — Bétonnage — Coupes et détails», portant le numéro 011651-042D2-018-00-0-SS-0, révision «01» daté du 27 janvier 1997, signé et scellé par Robert St-Louis, ingénieur;

4. Un plan intitulé «Déversoir — Armature — Coupes», portant le numéro 011651-042D3-009-00-0-SS-0, révision «01» daté du 27 janvier 1997, signé et scellé par Robert St-Louis, ingénieur;

5. Un plan intitulé «Déversoir — Déboisement et excavation — Plan et coupes type», portant le numéro 011651-041D1-020-00-0-SS-0, révision «02» daté du 5 février 1997, signé et scellé par D.A.B. Rattue, ingénieur;

6. Un plan intitulé «Évacuateur de crues — Démolition et injection — Plan et élévation», portant le numéro 011651-042D1-009-00-0-SS-0, révision «02» daté du 5 février 1997, signé et scellé par Robert St-Louis, ingénieur;